
Adresse de la société populaire de la commune de La Souterraine (Creuse), informant des dons, notamment pour la construction du vaisseau *Le Vengeur*, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de La Souterraine (Creuse), informant des dons, notamment pour la construction du vaisseau *Le Vengeur*, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 43;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15096_t1_0043_0000_4

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Recettes	L. s.	L s. d.
		13 ^e compagnie 1 562 00 06
1 ^e compagnie	336 16	14 ^e compagnie 319 10
2 ^e compagnie	650 13	15 ^e compagnie 985 15
3 ^e compagnie	1 126 10	16 ^e compagnie 434 16
4 ^e compagnie	293 15	17 ^e compagnie 1 112 09
5 ^e compagnie	965	18 ^e compagnie 537 10
6 ^e compagnie	348 15	19 ^e compagnie 877 40
7 ^e compagnie	1 249 05	20 ^e compagnie 1 147 10
8 ^e compagnie	1 270 19	21 ^e compagnie 740 11
9 ^e compagnie	367	22 ^e compagnie 302 05
10 ^e compagnie	422 05	23 ^e compagnie 1 175 05
11 ^e compagnie	673 16	24 ^e compagnie 415 03
12 ^e compagnie	515 06	25 ^e compagnie 222 05
(remis au trésorier	35	
pour le même objet)	138 10	
Total : 18 285 L 19 s. 6 d.		

Vérifié le bordereau de la présente recette montant à la somme de dix huit mille deux cent quatre vingt cinq livres, dix neuf sols, six deniers dont a été fait un paquet en présence des commissaires du comité révolutionnaire.

BONBON (*président*).

29

La société populaire de la commune de La Souterraine félicite la Convention nationale sur les journées des 9 et 10 thermidor et la punition du scélérat Robespierre et de ses complices.

Elle offre à la patrie, pour la construction du vaisseau *Le Vengeur*, 2 000 L en assignats; en numéraire d'or, 72 L; en numéraire d'argent, 174 L 6 s., et en effets d'or et d'argent, 7 onces et demie.

Plus, 40 chemises et 4 paires de bas pour les défenseurs de la patrie.

Elle dépose en outre, de la part du directoire du district de La Souterraine, 47 marcs en effets d'or et d'argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (67).

[Adresse des francs sans-culottes de la société populaire de la commune de La Souterraine, département de la Creuse, à la Convention] (68)

Liberté, Egalité ou la Mort.

Représentants du peuple français,

A la nouvelle des journées des neuf et dix thermidor, la société populaire de La Souterraine fut saisie d'indignation et d'horreur.

Elle connut les plus vives allarmes, sur les dangers qui avoient menacé, et sembloient encore, menacer la représentation nationale.

L'attitude fière, imposante et courageuse, que vous avez tenu dans cette circonstance critique, l'a pénétrée d'admiration.

Sa joie fut au comble, en apprenant que le monstre Robespierre, et ses infâmes complices, avoient subi la peine due à leur infâme forfait.

Au milieu de ces diverses sensations, tantôt douloureuses, tantôt agréables, les bons sans-culottes de La Souterraine, ont juré sur le bonnet sacré de la Liberté, de mourir, plutôt que de souffrir la moindre atteinte, à l'unité et l'indivisibilité de la République; ils ont juré de faire de leurs corps un rempart à la représentation nationale.

La société populaire de La Souterraine organisée et mise en pleine activité, dès le commencement de juin 1792 (stile esclave) reçut avec transport, avec enthousiasme, le gouvernement républicain.

Constante et ferme dans les principes de Liberté et d'égalité, elle n'a fait aucun faux pas dans le sens de notre glorieuse révolution.

Elle n'aura pas à rougir d'avoir pris ou favorisé, le parti du royalisme, du fédéralisme, de la dictature du triumvirat, ou tout autre destructif de l'unité, de l'indivisibilité de la république et de la représentation nationale.

Cette société a armé et équipé, à ses frais, un cavalier. Dans ce moment il marche à l'ennemi.

Organe de ses sentiments, nous offrons à la représentation nationale, pour la construction de l'immortel vaisseau *Le Vengeur*

savoir en assignats	2 000 L
en numéraire d'or	72 L
en numéraire d'argent	174 L 6 s.
en effets d'or et d'argent	7 onces 1/2
plus quarante chemises et 4 paires de bas pour nos braves volontaires.	

Nous déposons également sur le bureau de la part du directoire du district de La Souterraine 47 marcs en effets d'or et d'argent qui joints à des envois ci-devant faits, forment un total de 227 marcs de matières or et argent, et 21 000 L en numéraire or et argent versés au trésor de la république par ce district.

Le Directoire et le comité de surveillance de La Souterraine, nous ont spécialement chargé, d'assurer la représentation nationale, des mêmes sentiments de dévouement et d'admiration, que nous venons de lui exprimer au nom de la société populaire.

Représentants du peuple, tous les bons sans-culottes de La Souterraine, vous invitent à ne pas quitter le gouvernail du vaisseau de la république, son salut, votre gloire et notre bonheur vous en font un devoir.

Arrivés au terme glorieux d'une si brillante carrière, vous verrez s'ouvrir pour vous les portes du temple de l'immortalité.

LESTANG BOSCOVIR, MUIRON, députés par la société populaire de La Souterraine près la Convention suivant les pouvoirs ci-annexés.

[Extrait du registre de la société populaire de La Souterraine, séance publique du 14 thermidor an II]

(67) P.-V., XLIV, 191.

(68) C 320, pl. 1313, p. 34; pièces justificatives p. 35-38. Mention au *Moniteur*, XXI, 609; *Bull.*, 12 fruct. (suppl.); *J. Paris*, n° 606.